

## Programmation avec orientations prioritaires d'actions du plan de restauration

<b>Actions</b>	<b>Objectifs</b>	<b>Priorité</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>	<b>2011</b>	<b>2012</b>
<b>1.1</b>	Diagnostic environnemental des roselières	<b>1</b>		X	X		
<b>1.2</b>	Intégration des enjeux Roselières et Butor étoilé dans les Docobs Natura 2000	<b>2</b>	X	X	X	X	X
<b>1.3</b>	Suivi des mesures contractuelles (MAE, contrats Natura 2000...)	<b>1</b>	X	X	X	X	X
<b>2.1</b>	Gestion hydraulique favorable aux roselières	<b>1</b>		X	X	X	X
<b>2.2</b>	Aménagements et ouvrages hydrauliques favorables aux roselières	<b>1</b>			X	X	X
<b>2.3</b>	Gestion environnementale des roselières par la coupe du roseau	<b>1</b>	X	X	X	X	X
<b>2.4</b>	Contrôle de l'atterrissement des roselières	<b>1</b>			X	X	X
<b>2.5</b>	Réduction des facteurs de mortalité liés aux infrastructures	<b>3</b>				X	X
<b>3.1</b>	Protection réglementaire de sites majeurs pour le Butor étoilé	<b>1</b>	X	X	X	X	X
<b>3.2</b>	Maîtrise foncière et maîtrise d'usage à vocation environnementale	<b>2</b>		X	X	X	X
<b>4.1</b>	Suivi des populations de Butor étoilé en période de reproduction	<b>1</b>	X				X
<b>4.2</b>	Amélioration des connaissances scientifiques sur le Butor étoilé	<b>2</b>			X	X	X
<b>5.1</b>	Animation d'un réseau de gestionnaires de sites accueillant le Butor étoilé	<b>1</b>	X				X
<b>5.2</b>	Sensibilisation sur le thème du Butor étoilé et des zones humides	<b>2</b>	X	X	X	X	X
<b>5.3</b>	Sensibilisation des acteurs de l'aménagement du territoire à la valeur des roselières	<b>2</b>	X	X	X	X	X
<b>5.4</b>	Communication du Plan de restauration national Butor étoilé	<b>1</b>	X				
<b>5.5</b>	Labellisation du roseau / éco-sigle	<b>3</b>			X	X	

La priorisation des actions correspond à une stratégie de mise en œuvre du plan coordonnée dans toutes les régions : par exemple, il est souhaité que les diagnostics des roselières favorables au butor soient engagés au début du plan (action 1.1 en 2009-2010) pour mettre l'accent sur les actions de restauration de milieu en 2010-2011.

Ceci est donc un guide pour la programmation des actions à financer mais rien n'interdit de soutenir une opération ponctuelle non priorisée l'année n si le projet est « mûr » ou s'il prolonge des actions déjà engagées au préalable dans le programme LIFE butor ou la gestion d'espaces protégés. Toutefois, les crédits alloués aux DIREN concernées sont limités et l'on recherchera le plus amont possible des compléments de financements régionaux ou locaux.

Pour les volets de communication/sensibilisation, la conception d'outils nationaux (plaquette, site internet, séminaire, lettre d'information...) se fera en 2008/2009 pour une diffusion/utilisation par les acteurs locaux pendant les années ultérieures.